

nombre des systèmes d'armes les plus importants en Europe des forces aériennes, anti-aériennes, terrestres et navales stationnées en permanence à terre en Europe. Les budgets militaires feront également l'objet d'échanges d'informations par le biais du système établi par les Nations Unies pour normaliser les rapports sur les dépenses militaires.

- La réduction des risques. Les États peuvent demander des explications sur les activités militaires inhabituelles ou imprévues et sur les incidents dangereux. Ces explications doivent être données dans les quarante-huit heures.
- L'amélioration des relations. On devra encourager et faciliter les échanges, les visites et les communications entre les personnels militaires, les institutions militaires et les universitaires. Tous les cinq ans, les États dotés d'unités d'avions de combat inviteront d'autres États à observer les activités d'une base aérienne en temps de paix.
- Actuellement, les échanges d'informations s'accompagnent d'une «visite d'évaluation» qui a pour but de vérifier l'exactitude des renseignements communiqués. Pour chaque tranche de soixante unités militaires, une visite est autorisée, le nombre maximum de visites étant de quinze.
- Un réseau de communications directes entre les États sera mis en place afin de faciliter la transmission des messages ayant trait à l'accord et de compléter le réseau des voies diplomatiques.

#### POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada a joué un rôle actif au cours des négociations sur les MPACS et il est un fervent partisan du nouvel accord. Il s'est servi des connaissances qu'il a acquises dans les domaines de la vérification et des communications pour jouer un rôle important dans la rédaction des dispositions portant sur ces questions.

À la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a co-parrainé trois résolutions sur les MPACS. Toutes trois ont été adoptées sans vote. La résolution 45/58I, co-parrainée par la France, demandait aux États de réfléchir aux moyens de contribuer à la réussite des négociations sur les MPACS en Europe. La résolution 45/58M, co-parrainée par la Belgique, invitait les États à reconnaître la valeur des MPACS, et la résolution 45/62F, co-parrainée